



□ **Extrait du registre des délibérations**
Commission Projet de Ville et
transition écologique

Conseil municipal du 16 octobre 2023
Séance du 19 septembre 2023

16 Jeu de "La plus belle vitrine de Noël" - approbation du règlement

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**
Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**
Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, M. KHOULA, Mme HAMADOUCHE, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, Mme SENET, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE,

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

Mme SAVAS	Pouvoir à	Mme FAZAL
M. LEMAIRE	Pouvoir à	Mme LEHNER
Mme SAKHO	Pouvoir à	M. VILLEMMAIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme LAMBRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés :**
M. LUCAS, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. KA, Mme M'BAYE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 5
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 34

□ **Date de la convocation et d'affichage le : 10 octobre 2023**

□ **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :**

□ **Rapport de présentation :**

Mohamed AÏT MESSAOUD, Conseiller Municipal

Chaque année, à l'occasion des festivités de Noël et afin de contribuer à la dynamique commerciale pendant les fêtes de fin d'année, la Ville organise le :

❖ **Jeu « La plus belle vitrine » ouvert aux commerçants participants**

Les commerçants participants devront faire un effort particulier pour décorer leur vitrine pendant la période de fin d'année. Les décors devront être en place durant la période allant du 1er décembre au 7 janvier. Les vitrines participantes feront l'objet d'une visite durant les semaines de décembre.

Le commerçant qui aura la plus belle vitrine, se verra remettre un chèque de 500,00 €.

Le chèque sera remis au commerçant gagnant, par le Maire et les élus, dans sa boutique.

Il vous est proposé d'accepter l'organisation du jeu de la plus belle vitrine organisée pendant les festivités de Noël et d'approuver le règlement joint.

Vous êtes appelés à voter.

□ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,



Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 15 septembre 2022,
Vu le règlement ci-annexé,
Considérant le souhait de la Ville de redynamiser le centre-ville et son commerce,
Considérant la volonté de récompenser les commerçants qui font un effort pour décorer leur vitrine,
Entendu le rapport de présentation,

Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'organisation du jeu « La plus belle vitrine » sur la période des festivités de Noël.

Article 2 : d'approuver le règlement du jeu « La plus belle vitrine ».

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le règlement du jeu « La plus belle vitrine » et tout document afférent à ce dossier.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

CREIL, le **20 OCT. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Anne-Gaëlle PEREZ

La secrétaire de séance